

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

Du 27 mai 2013

n°1

Page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GUIMARD

OBJET : Subvention à l'association RADEC (Regroupement d'Acteurs pour le Développement Economique Châtelleraudais) pour l'animation de la pépinière d'entreprises.

Mesdames, Messieurs,

La CAPC a contracté le 21 novembre 2011 avec l'association RADEC (Regroupement d'acteurs pour le Développement Economique Châtelleraudais) une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens dans le cadre de sa mission sur 3 ans d'animation et d'accompagnement des entreprises hébergées au sein de la pépinière d'entreprises René Monory.

Dans cette convention, la subvention au titre de l'année 2013 s'élève à 12 000€. Comme pour l'année 2012, l'association sollicite une réévaluation de cette dernière à hauteur de 2000 € supplémentaires pour pallier l'augmentation de charges de gestion administrative.

Les actions engagées en fin d'année 2012 se poursuivent (concours à la création CREA'VIENNE 2013, parrainage des entreprises), et d'autres sont prévues tout au long de l'année (petits-déjeuners thématiques, grand rassemblement économique à portée nationale sur la création d'entreprises le 22 novembre 2013, manifestations de type salon ou conférence). Enfin, l'association poursuit son essor grâce aux nouvelles adhésions de groupes comme Fenwick ou Thalès.

RADEC sollicite, auprès de la CAPC, une subvention de 14 000 € pour l'année 2013. Un avenant sera requis pour le complément d'aide apportée.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I.1.3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif aux actions de développement économique,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°4 du conseil communautaire du 18 avril 2011, retenant le plan d'actions sur 3 ans de l'association RADEC pour l'animation et l'accompagnement des entreprises hébergées au sein de la pépinière,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

Du 27 mai 2013

n°1

Page 2/2

VU la délibération n°1 du bureau communautaire du 24 octobre 2011, autorisant le Président, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens,

VU la délibération n°5 du bureau communautaire du 2 mai 2012 autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens,

CONSIDERANT la demande de l'association RADEC du 3 mai 2013 à la CAPC,

CONSIDERANT l'intérêt pour la CAPC de s'inscrire dans une dynamique collective pour accompagner la création et le développement des jeunes entreprises en constituant un véritable réseau d'acteurs économiques,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à l'association RADEC une subvention pour 2012 de 14 000 €,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Cette dépense sera imputée au budget annexe sur le compte budgétaire 90.11/6574/4300.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2013, n° 3936
Publié au siège de la CAPC, le 03/06/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER